
Adresse du comité de surveillance de Cosne-sur-Loire (Nièvre), qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance de Cosne-sur-Loire (Nièvre), qui félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, lors de la séance du 23 prairial an II (11 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) pp. 499-500;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14459_t1_0499_0000_9

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 23 Prairial An II

(Mercredi 11 Juin 1794)

Présidence de ROBESPIERRE ⁽¹⁾

Le C^m VOULLAND occupe le fauteuil (2).

La séance est ouverte à onze heures par la lecture de la correspondance et des adresses et pétitions suivantes.

1

Les administrateurs du département de la Vendée, à Fontenay-le-Peuple, applaudissent avec enthousiasme au décret du 18 floréal, qui terrasse l'athéisme; ils invitent la Convention à rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait assuré le triomphe de la vertu.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Fontenay-le-Peuple, 6 prair. II] (4).

« Citoyens représentans,

En frappant l'athéisme, vous avez terrassé les ennemis les plus dangereux de la République, et porté la consolation dans toutes les âmes probes et magnanimes.

Vous avez acquis sur la reconnaissance publique les droits les plus justes et les plus sacrés.

Continuez, représentans, vous avez bien mérité de vos contemporains et de la postérité, le genre humain dont vous préparez le bonheur applaudit avec enthousiasme à votre décret du 18 floréal dernier.

Restez à votre poste jusqu'à ce que vous ayez assuré le triomphe de la vertu sur la corruption et la tyrannie. S. et F. ».

JOUBERT aîné (présid.), COUGNAUD (secrét. g^{re}).

2

Les administrateurs du directoire du district de Baugency, département du Loiret, écrivent que la lecture du bulletin du 4 de ce

(1) Mon., XX, 712.

(2) Mon., XX, 699.

(3) P.V., XXXIX, 189. B⁴ⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1372.

(4) C 305, pl. 1150, p. 1.

mois les a pénétrés d'horreur et d'indignation, à la nouvelle du crime affreux commis sur Collot-d'Herbois, et demandent si la terre est purgée du monstre qui a voulu attenter à des jours si précieux.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Baugency, 8 prair. II] (2).

« Citoyens représentans,

Nous n'avons reçu qu'aujourd'hui, par l'effet d'un malentendu qui a été cause que les envois à nous adressés ont été portés jusqu'à Chatellerault, votre Bulletin du 4 de ce mois.

Sa lecture nous a pénétrés d'horreur et d'indignation. Un crime affreux a été commis. Collot d'Herbois a manqué périr sous les coups d'un assassin. La terre doit être actuellement purgée de ce monstre.

Pelletier et Marat ont succombé sous semblables coups. Le ciel nous a conservé Collot d'Herbois. Veillez plus que jamais, Citoyens représentans, et comptez que nous suivrons votre exemple.

Que tous les traîtres et les ennemis de la République périssent sous le glaive de la loi.

Que les exemples fournis par le scélérat Paris, son imitatrice Corday, et l'infâme Admiral soient à jamais présents à notre mémoire, à celle de nos neveux, afin que la postérité sache que le peuple français et ses représentans ne craindront jamais leurs ennemis, qu'ils triompheront de toutes les coalitions infernales que peuvent ourdir contre eux les esclaves de la royauté. S. et F. ».

HERBAUDIER (présid.), GODENOY, BOURIN, [et 2 signatures illisibles].

3

Le comité de surveillance de Cosne-sur-Loire, département de la Nièvre, félicite la Convention sur son décret du 18 floréal, et sur les dangers auxquels ont échappé Collot-d'Herbois et Robespierre: il jure de redoubler d'activité dans les mesures révolution-

(1) P.V., XXXIX, 189. B⁴ⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); Mon., XX, 713; J. Sablier, n^o 1372.

(2) C 305, pl. 1150, p. 2.

naires: il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Cosne-sur-Loire 17 prair. II] (2).

« Législateurs,

Nos cœurs ont été saisis d'horreur en apprenant les dangers qu'ont couru les citoyens Robespierre et Collot d'Herbois; mais à ce mouvement d'indignation en a succédé un autre, celui de redoubler de vigueur et d'activité dans les mesures révolutionnaires et de mettre sous le glaive de la loi ces hommes, que disons-nous !... ces monstres qui n'ont jamais cessé de conspirer et conspirent encore journellement contre notre glorieuse révolution; environnés de périls, vous les avez surmontés et vous avez assuré le bonheur du peuple sur la base éternelle des vertus.

Votre décret du 18 floréal par lequel vous déclarez à tous l'univers que le peuple français reconnaît l'existence de l'Être Suprême et l'immortalité de l'âme, a vivifié nos cœurs et a porté un coup mortel à nos ennemis qui voulaient nous faire passer aux yeux des nations pour un peuple d'athées et de matérialistes.

Législateurs, restez à votre poste pour le bonheur du peuple et la chute des tyrans coalisés contre la République; et si vous avez besoin de nos bras, de nos biens, de nos vies... dites un mot et le sacrifice en sera fait. Vive la République ! ».

BAILLE l'aîné, BURIAU, LEGROS, DOUVET, LEJAY, GRESSIN, CAMUZ (présid.), DANTON.

4

La société populaire de la commune d'Argenton, départ. de l'Indre, exprime l'horreur dont elle a été saisie à la nouvelle de l'attentat formé contre les jours de deux des plus ardens amis du peuple. Elle félicite la Convention sur l'événement qui prouve que la Providence veille sur les représentants du peuple. Rien ne peut égaler, dit-elle, la haine que la société populaire d'Argenton a jurée aux tyrans, que l'amour qu'elle a voué à la Convention nationale.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Argenton, 13 prair. II] (4).

« Citoyens Législateurs,

Quoique la Société populaire d'Argenton ne soit qu'un point imperceptible dans la vaste République, dont vous cimentez chaque jour le bonheur et la gloire, elle ose, néanmoins, mêler ses félicitations à celles qui vous sont adressées de toutes parts, sur un événement qui

(1) P.V., XXXIX, 190. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); Mon., XX, 713.

(2) C 305, pl. 1150, p. 3.

(3) P.V., XXXIX, 190. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1372.

(4) C 306, pl. 1163, p. 30.

prouve que la providence veille sur vous; elle a paré des coups qui auroient plongé la France dans un deuil général: l'expression ne rendroit pas l'horreur, dont la Société populaire a été saisie à la nouvelle de l'attentat formé contre les jours de deux des plus ardens amis du peuple. Puisse cette nouvelle atrocité être le dernier forfait de l'aristocratie ! Rien ne peut égaler la haine que la Société populaire d'Argenton a juré aux tyrans, que l'amour qu'elle a voué à la Convention Nationale. S. et F. ».

DAIEUSON (présid.), TURQUIE (secrét.), BERNARD (secrét.).

5

La société populaire d'Indre-Libre (1) rend grâce à l'Être-Suprême qui vient de conserver à la République les deux hommes célèbres que nos ennemis voulaient lui ravir; elle invite la Convention à demeurer à son poste, et à se persuader qu'elle trouvera autant de Geoffroy prêts à la défendre, qu'il y a de vrais et braves républicains.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Indre-Libre, 11 prair. II] (3).

« Législateurs,

Il est donc vrai: nos ennemis sont donc désespérés et réduits aux dernières extrémités ? Les lâches ! Ils fuient devant nos légions, ils ne voyent plus de ressources que dans l'assassinat de nos représentants: ils dirigent leurs coups forcenés contre ces intrépides défenseurs de nos droits. Qu'ils sont vils et scélérats !... Mais grâce à l'Être Suprême leur nouveau forfait est demeuré sans fruit. La providence nous a conservé les deux hommes célèbres qu'ils voulaient nous ravir. Elle vous conservera tous, Législateurs, elle veut que l'édifice de notre liberté soit consolidé; elle ne cessera d'en soutenir les colonnes.

Continuez, courageux Montagnards, à braver les crimes des tyrans; qu'une justice inflexible soit constamment à l'ordre du jour; et soyez assurés que vous trouverez autant de Geoffroy qu'il y a de Jacobins sur la surface de la République ».

MAGNIN (présid.), R. CHICHERY (secrét.), BENOIST, GAULTIER [et 1 signature illisible].

6

La société populaire de la commune d'Apt, département de Vaucluse, félicite la Convention nationale sur l'énergie avec laquelle elle a renversé la plus horrible de toutes les conspirations, celle du crime contre la vertu. « La patrie est encore une fois sauvée, dit-elle, par le terrible exemple que vous avez donné en frappant des scélérats qui voulaient nous traî-

(1) Chateauroux, Indre.

(2) P.V., XXXIX, 190. Bⁿ, 26 prair. (2^e suppl^t); J. Sablier, n^o 1372; Mon., XX, 713.

(3) C 306, pl. 1163, p. 32.